



COMMUNIQUÉ SPÉCIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS CARIBÉENS

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et de la Caraïbe, réunis à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, le 3 décembre 2011, dans le cadre du Sommet de la Communauté d'États de l'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC),

Reconnaissant les vulnérabilités particulières des pays de la CARICOM en tant que petits États insulaires en voie de développement, ce qui entrave leurs efforts pour un développement durable,

Signalant les défis socio-économiques spécifiques que ces pays doivent relever, tels que l'impact des catastrophes naturelles, l'impact du changement climatique, la haute prévalence du VIH/ SIDA et de maladies non transmissibles (MNT), les niveaux élevés d'endettement et la catégorisation de certains pays en tant que pays aux revenus moyens et élevés, ce qui entrave leur accès à des types de financement favorables,

Exprimant leur profonde préoccupation pour l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les États membres de la CARICOM,



Soutenant que la Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 (Conférence de Rio) a signifié la consolidation du paradigme du développement durable qui intègre, au même degré d'importance, les piliers social, environnemental et économique du développement,

Réaffirmant l'engagement des pays caribéens de contribuer au succès de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio + 20),

1. Réaffirmons la pertinence du Programme d'action de Barbade pour le développement durable des Petits États insulaires en voie de développement, comme plan qui définit le cadre fondamental pour leur développement durable ;
2. Reconnaissons qu'il faut prêter particulièrement attention à la capacité de résistance dans les Petits États insulaires en voie de développement, y compris le transfert et le développement de technologies, ainsi que le développement de ressources humaines et de leurs capacités ;
3. Réitérons notre engagement de renforcer la coopération pour la lutte contre le crime

organisé transnational, y compris le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, qui a un impact dévastateur sur le bien-être social et économique de notre région et, en particulier, sur celui des États membres de CARICOM et sur leurs peuples.

4. Soulignons la nécessité de renforcer les actions et les alliances visant à l'exécution des engagements assumés dans la Déclaration politique adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles (MNT) en septembre 2011, et à un suivi approprié en accord avec les évaluations exhaustives qui auront lieu en 2014 sur les progrès réalisés dans la prévention et le contrôle des MNT;
5. Signalons également la nécessité de redoubler les efforts pour l'exécution des engagements convenus dans la Déclaration politique adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Réunion de haut niveau sur le VIH /SIDA, la tuberculose et le malaria, tenue en juin 2011, en vue d'éliminer avant l'année 2015, là où cela est faisable, les obstacles qui limitent la capacité des pays à faibles et moyens revenus de



prévenir le VIH et d'offrir des traitements accessibles et efficaces contre cette maladie.

6. Reconnaissons que l'inclusion sociale est un élément essentiel pour le développement de la région et, dans le contexte de l'année 2011, Année internationale des peuples d'ascendance africaine, nous réitérons notre engagement de combattre le racisme et la discrimination raciale sous toutes ses formes.